

# Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

NOM DE L'ÉCOLE	BORGEOYS-CHAMPAGNAT
<p>Ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'école. (art. 63.1)</p> <p>Tout membre du personnel d'une école doit collaborer à la mise en œuvre du plan de lutte contre l'intimidation et la violence et veiller à ce qu'aucun élève de l'école à laquelle il est affecté ne soit victime d'intimidation ou de violence.</p> <p>Le directeur de l'école doit désigner, parmi les membres du personnel de l'école, une personne chargée, dans le cadre de sa prestation de travail, de coordonner les travaux d'une équipe qu'il doit constituer en vue de lutter contre l'intimidation et la violence.</p> <p><b>Intimidation</b> : tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser;</p> <p><b>Violence</b> : toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.</p>	
COMITÉ ÉCOLE	
RESPONSABLE	CAROLINE CHAREST
MEMBRES	NANCY ROYER
	CHANTAL DEMERS

# Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

<input checked="" type="checkbox"/> Plan présenté au Conseil d'établissement	Date	9 décembre 2019
<input type="checkbox"/> Plan approuvé par le conseil d'établissement	Date	
<input type="checkbox"/> Document explicatif remis aux parents	Date	

## SECTION I

ANALYSE DE SITUATION AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE	MESURES DE CONFIDENTIALITÉ
<ul style="list-style-type: none"> <li>• ÉCOLE PRIMAIRE DE 440 ÉLÈVES, 5 CLASSES D'ACCUEIL</li> <li>• PEU D'ÉVÉNEMENTS DE VIOLENCE</li> <li>• DAVANTAGE D'INTIMIDATION SOUS FORME VERBALE</li> <li>• LA COUR DE RÉCRÉATION EST L'ENDROIT OÙ LES ACTES DE VIOLENCE SONT SURTOUT CONSTATÉS</li> </ul> <p><u>NOS PRIORITÉS :</u></p> <p>METTRE NE PLACE DES ACTIONS POUR CONTRER L'INTIMIDATION VERBALE</p> <p>REVOIR LES MODALITÉS DE SURVEILLANCE SUR LA COUR D'ÉCOLE (AJOUT DE TECHNICIENNE EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE EN SURVEILLANCE DANS LA COUR.</p>	<p>EN TOUTES SITUATIONS, AUCUN DÉNONCIATEUR N'EST NOMMÉ D'AUCUNE FAÇON ET CELA EST CLAIREMENT DIT À L'ÉCOLE.</p> <p>LES PARENTS REÇOIVENT UNIQUEMENT L'INFORMATION LIÉE À LEUR ENFANT.</p>

# Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

MESURES DE PRÉVENTION	MESURES VISANT À FAVORISER LA COLLABORATION DES PARENTS	MODALITÉS POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT OU POUR FORMULER UNE PLAINTE
<ul style="list-style-type: none"> <li>• FORMATION SUR LE CIVISME</li> <li>• RÉVISION DU PROTOCOLE D'INTERVENTION</li> <li>• PROGRAMME DE GESTION DES CONFLITS (VERS LE PACIFIQUE ET MA CULTURE VERS LE RESPECT)</li> <li>• PLAN DE SURVEILLANCE DE LA COUR D'ÉCOLE</li> <li>• SENSIBILISATION À L'ÉTHIQUE DANS LES MÉDIAS SOCIAUX</li> <li>• ENSEIGNEMENT DES RÈGLES DE CONDUITE</li> <li>• VISITES DE LA PSYCHOÉDUCATRICE DANS LES CLASSES POUR FAIRE DE LA PRÉVENTION</li> <li>• ANIMATION SUR L'INTIMIDATION AU 2<sup>E</sup> ET 3<sup>E</sup> CYCLE (POLICIÈRE COMMUNAUTAIRE)</li> <li>• INTERVENTIONS RÉGULIÈRES DANS LES CLASSES PAR LE PERSONNEL (DÉVELOPPEMENT DES HABILETÉS SOCIALES)</li> <li>• TOUS LES ADULTES DE L'ÉCOLE SONT CONCERNÉS ET INTERVIENNENT AUPRÈS DE TOUS LES ÉLÈVES</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• LE DOCUMENT EXPLICATIF SERA DÉPOSÉ SUR LE SITE INTERNET DE L'ÉCOLE ET REMIS AUX PARENTS</li> <li>• À LA RENCONTRE D'INFORMATION DE DÉBUT D'ANNÉE, LES ENSEIGNANTS DONNERONT DES INFORMATIONS RELATIVES AU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET DE LA VIOLENCE</li> <li>• LE JOURNAL DES PARENTS AURA UNE RUBRIQUE SUR LE THÈME</li> <li>• TOUTES LES ACTIONS VISANT À FAVORISER LA PARTICIPATION DES PARENTS À LA VIE SCOLAIRE DE LEUR ENFANT</li> </ul>	<p>POUR LES ÉLÈVES</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• EN PARLER À UN INTERVENANT, ENSEIGNANT OU À LA DIRECTION</li> <li>• COURRIEL SUR LE SITE DE L'ÉCOLE</li> <li>• APPEL TÉLÉPHONIQUE</li> <li>• POLITIQUE RELATIVE AUX COMPORTEMENTS VIOLENTS À LA COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN</li> </ul> <p>POUR LE PERSONNEL</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ POLITIQUE VISANT À CONTRER LE HARCÈLEMENT ET LA VIOLENCE EN MILIEU DE TRAVAIL</li> </ul>

## SECTION II

MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT	ACTIONS LORS D'UN ACTE CONSTATÉ
<p><b>Victime</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêt de la situation</li> <li>• Évaluation de l'impact</li> <li>• Intervention-référence</li> <li>• Mesures pour réintégrer la classe</li> <li>• Implication des parents</li> </ul> <p><b>Auteur-agresseur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation de la situation</li> <li>• Lien avec les impacts constatés</li> <li>• Intervention-référence</li> <li>• Implication des parents</li> </ul> <p><b>Témoins</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition du type de témoins</li> <li>• Interventions en lien</li> <li>• Implication des parents</li> </ul>	<p>Le protocole de l'école s'applique.</p> <p>Exemples d'actions</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rencontrer promptement les personnes impliquées dans la situation</li> <li>▪ Informer les parents de la situation, dans l'intérêt de l'élève, et les impliquer dans la recherche de solutions</li> <li>▪ Donner une rétroaction à la personne qui a porté plainte</li> </ul>
	SANCTIONS DISCIPLINAIRES
	<p>Les sanctions disciplinaires prévues au code de vie s'appliquent.</p>
SUIVI DES SIGNALEMENTS ET DES PLAINTES	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation de l'événement pour déterminer le type de manifestation.</li> <li>• Rencontre des différents acteurs impliqués</li> <li>• Contact avec les parents</li> <li>• Si besoin, application du protocole d'intervention</li> </ul>	